

Plan promotionnel PCNLux pour 2023-2024

La promotion et la facilitation de la mise en œuvre des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises (lignes directrices de l'OCDE) sont l'une des tâches principales des Points de Contact Nationaux de l'OCDE. En janvier 2023, le Point de Contact National du Luxembourg pour la conduite responsable des entreprises (PCNLux) a organisé sa première réunion de consultation des parties prenantes. Les participants ont été invités à fournir des contributions concernant les activités promotionnelles potentielles, y compris les événements, les documents et les mises à jour du site internet lors de la réunion.

Le plan promotionnel proposé reflète les commentaires reçus des parties prenantes lors de cette réunion. Il présente les actions que le LuxPCN prévoit de mener en 2023 et en 2024 pour (A) promouvoir les lignes directrices de l'OCDE et les orientations relatives au devoir de diligence publiées par l'OCDE ; (B) sensibiliser au sujet de la procédure de mise en œuvre des lignes directrices et du PCNLux lui-même ; (C) renforcer la cohérence des politiques en matière de conduite responsable des entreprises (CRE) ; (D) encourager l'engagement international, le réseautage et les activités d'apprentissage entre les Points de Contact Nationaux (PCN).

A) PROMOTION DES LIGNES DIRECTRICES DE L'OCDE ET DES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE DEVOIR DE DILIGENCE

La publication des lignes directrices révisées de l'OCDE en 2023 nécessitera davantage d'événements promotionnels pour informer les parties prenantes des mises à jour, notamment les entreprises, les syndicats, les organisations de la société civile, et d'autres acteurs. Le PCNLux entreprendra les actions suivantes pour sensibiliser aux lignes directrices mises à jour de l'OCDE et aux orientations en matière de devoir de diligence publiées par l'OCDE tout au long de 2023 et de 2024 :

- Diffuser les lignes directrices de l'OCDE mises à jour et les orientations en matière de devoir de diligence par le biais de divers canaux, notamment la création de supports promotionnels conviviaux disponibles en ligne, par courriel et sur d'autres plateformes de communication pertinentes.
- Organiser des ateliers de renforcement des capacités avec des experts et des institutions compétentes pour dispenser une formation dans différents secteurs et auprès de différentes parties prenantes. A titre d'exemple, un tel événement pourrait potentiellement consister en un séminaire organisé avec le Secrétariat de l'OCDE et l'Initiative luxembourgeoise pour une finance durable afin de promouvoir les orientations de l'OCDE en matière de devoir de diligence dans le secteur financier.
- Engager activement des représentants d'entreprises et des plateformes de responsabilité sociale des entreprises pour promouvoir les lignes directrices mises à jour et les orientations en matière de devoir de diligence au sein de leurs adhérents respectifs. Lors de la réunion de consultation des parties prenantes, des représentants de la Chambre de Commerce (CC), de l'Institut national pour le développement durable et la RSE (INDR) et d'Inspiring More Sustainability (IMS) ont exprimé leur intérêt à collaborer avec le PCN pour renforcer la promotion des lignes directrices et le travail du PCN auprès de leurs membres. Par exemple, un atelier d'apprentissage par les pairs sur le devoir de diligence pour les entreprises est en cours de planification en partenariat avec la CC.

- Organiser des réunions d'information et des séminaires ciblés à l'attention des syndicats, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes intéressées pour sensibiliser au sujet de la mise à jour des lignes directrices et d'autres sujets liés à la conduite responsable des entreprises (CRE). Lors de la réunion de consultation des parties prenantes, un représentant de la Chambre des Salariés a exprimé son intérêt à organiser une séance d'information avec le PCNLux afin de discuter des lignes directrices de l'OCDE et de la CRE. Un membre de l'ONG "Initiative pour un devoir de vigilance" a mentionné le besoin de réunions approfondies qui examinent le contenu et explorent comment les parties prenantes peuvent participer activement à la mise en œuvre du devoir de diligence. Un représentant d'une ONG a exprimé son intérêt à entendre les entreprises parler de leurs pratiques efficaces en matière de devoir de diligence. Le PCNLux facilitera ces événements et initiatives similaires tout au long de 2023 et de 2024 pour renforcer la sensibilisation aux lignes directrices de l'OCDE mises à jour, encourager le dialogue et promouvoir la participation des parties prenantes à l'avancement des normes de CRE.

LA DIGITILISATION ET LA CRE

Dans le cadre du plan promotionnel, PCNLux accorde la priorité à la « numérisation et la CRE » en tant que sous-thème pour 2023 et 2024. Cette décision est basée sur plusieurs facteurs, notamment les mises à jour substantielles dans le chapitre correspondant des lignes directrices de l'OCDE, la complexité du sujet et ses implications organisationnelles et sociétales répandues. En accord avec cette orientation, PCNLux organisera des événements mettant en vedette des experts de la numérisation et de la CRE, dans le but de faciliter une compréhension approfondie du sujet.

B) SENSIBILISER AU SUJET DE LA PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES ET DU PCNLUX

Le PCNLux continuera d'organiser des événements ciblés de sensibilisation et des consultations avec les parties prenantes afin de promouvoir son rôle en tant que mécanisme de recours non juridictionnel et de les informer sur la procédure d'examen spécifique des plaintes introduites devant lui. S'appuyant sur des événements passés impliquant des entreprises, des institutions nationales des droits de l'Homme, des organisations non gouvernementales et des universitaires, le PCNLux élargira sa portée pour inclure d'autres groupes de parties prenantes, tels que les syndicats. Ces événements informeront les participants du mandat du PCNLux, de la procédure d'examen spécifique des plaintes et de la manière de déposer ces plaintes contre des entreprises pour des violations alléguées des lignes directrices de l'OCDE.

C) RENFORCER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES

Le PCNLux reconnaît l'importance de la cohérence des politiques pour promouvoir la conduite responsable des entreprises. En 2023 et en 2024, PCNLux continuera de participer à différents comités interministériels et groupes multipartites dédiés à la CRE et aux entreprises et aux droits de l'Homme. Cela inclut la participation et la contribution substantielle aux réunions et événements organisés par le Comité interministériel sur le devoir de diligence et le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'Homme au sein du Comité interministériel des droits de l'Homme.

PCNLux prévoit également d'organiser des séminaires sur le devoir de diligence en matière de CRE spécifiquement à l'attention des agents administratifs, en collaboration avec l'Institut National de l'Administration Publique, l'organisme de l'Etat Luxembourgeois chargé de la formation continue des agents publics.

D) ENCOURAGER L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL, LE RÉSEAUTAGE ET LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ENTRE PCN

Le PCNLux reconnaît l'importance de l'engagement international, du réseautage et des activités d'apprentissage entre PCN pour promouvoir la CRE. Par conséquent, il vise à participer activement à diverses initiatives visant à renforcer la coopération internationale et à améliorer son expertise en matière de CRE. Dans cette optique, le PCNLux va :

- S'engager activement dans des forums internationaux, des conférences et des réunions liées à la CRE pour échanger les meilleures pratiques.
- Initier et participer à des activités d'apprentissage entre pairs, des ateliers, des séminaires et des initiatives communes au sein du réseau des PCN.
- Partager l'expertise et les connaissances du PCNLux à travers des rapports, des articles, des billets de blog et d'autres supports de partage de connaissances.
- Rechercher des collaborations avec des organisations internationales et régionales, telles que le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme, l'Organisation internationale du Travail et les institutions de l'Union européenne, afin de tirer parti des efforts collectifs pour promouvoir la CRE à l'échelle mondiale.